

**Numéro 185**  
3 décembre 2015

## Zoom sur

### Arrêté Sécheresse : Petit Morin, en **Alerte Renforcée**

Ancoeur, Grand Morin et Fusin en **Alerte**  
Essonne, Orvanne et Théroutane en **Vigilance**,

*Conseil collectif rédigé à partir du réseau d'observations de la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne en parcelles et des données météorologiques de Météo-France.*

Document rédigé par :

Laurent PROFFIT  
01 64 28 11 43 / 06 07 18 14 37

### Pôle Agronomie et Environnement

418 Rue Aristide Briand  
77350 LE MEE SUR SEINE  
Tél : 01 64 79 30 65  
Fax : 01 64 37 17 08

E-mail : irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr

[www.ile-de-france.chambagri.fr](http://www.ile-de-france.chambagri.fr)

Avec le soutien financier de :



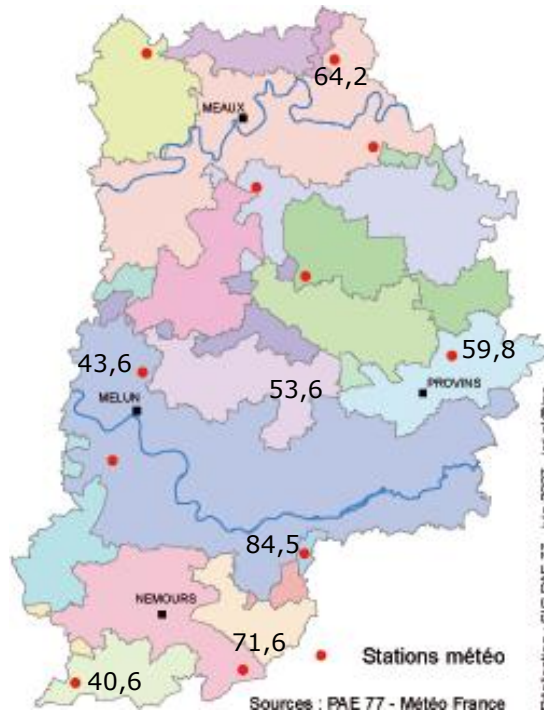
OPE.COS.ENR24 12/03/15

## METEO

Au niveau des précipitations, le mois de novembre, avec 43,6 mm à Montereau-sur-le-Jard est inférieur aux normales saisonnières (63,8 mm). Après une première décade plutôt sèche, la pluviométrie du mois est surtout due aux journées des 19 et 20 novembre, où localement les 50 mm ont pu être dépassés.

La température moyenne de ce mois est de 10,5° C soit 3,2° C au-dessus des normales saisonnières. Les 2 premières décades, avec respectivement 13,7° C et 12,1° C, contre 8,6° C et 7,2° C en moyenne trentenaire, sont à l'origine de ces températures élevées.

Le cumul des ETP sur novembre, avec 27,4 mm (soit 0,9 mm/j) est supérieur à la normale saisonnière (0,7 mm/j).



Pluies (mm) du 1 au 30 novembre 2015

## RESSOURCES EN EAU & REGLEMENTATION

### Compteurs

**Rappel :** Tout prélèvement d'eau dans le milieu naturel par un exploitant agricole doit être muni d'un compteur qui devra être vérifié périodiquement.

Les **compteurs concernés** pour l'échange du mécanisme de mesure ou la réalisation d'un diagnostic :

Pour ceux installés entre le **1<sup>er</sup>.01.2003 et le 31.12.2006** l'intervention devra avoir lieu avant le 1<sup>er</sup> Janvier 2016 ;

Ensuite, la périodicité est de 9 ans après la dernière remise à neuf ou en état d'origine ou 7 ans après le dernier diagnostic réalisé.

Dans le cas d'un passage à zéro du totalisateur du volume prélevé, d'une remise à neuf de l'installation de mesure, d'un échange du mécanisme de mesure ou de la réalisation d'un diagnostic ou d'un contrôle, indiquez la nature et la date de l'opération (ou de constatation de l'incident), le relevé de l'index avant et après cette opération.

Vous avez aussi l'obligation de **tenue d'un registre** qui doit comporter différentes informations pour chaque point de prélèvement, dont les relevés mensuels de l'index de mesure, ainsi que le calcul des volumes mensuels prélevés.

Ce registre est tenu à disposition de l'Agence de l'Eau ou de tout autre organisme mandaté par elle aux fins de contrôle de l'installation de mesure, de l'assiette de la redevance, ainsi qu'à la disposition du service de police de l'eau ou de l'inspection des installations classées pour l'environnement. Il doit être conservé jusqu'à la fin de la troisième année qui suit celle au titre de laquelle les redevances sont dues.

Que vous soyez irrigant sur la nappe de Beauce ou sur la nappe de Champigny, la connaissance de vos pratiques d'irrigation et de vos besoins est importante pour les années à venir, car la Chambre d'agriculture avec vos associations d'irrigants seront vos gestionnaires :

### Sur les secteurs de la nappe de Beauce

En vue de la mise en place de l'Organisme Unique de Gestion Collective, les irrigants limitrophes entre les secteurs Beauce centrale et secteur Fusin, ou entre les départements de Seine-et-Marne et du Loiret seront contactés pour affiner la répartition des volumes à attribuer entre les différentes zones de gestion.

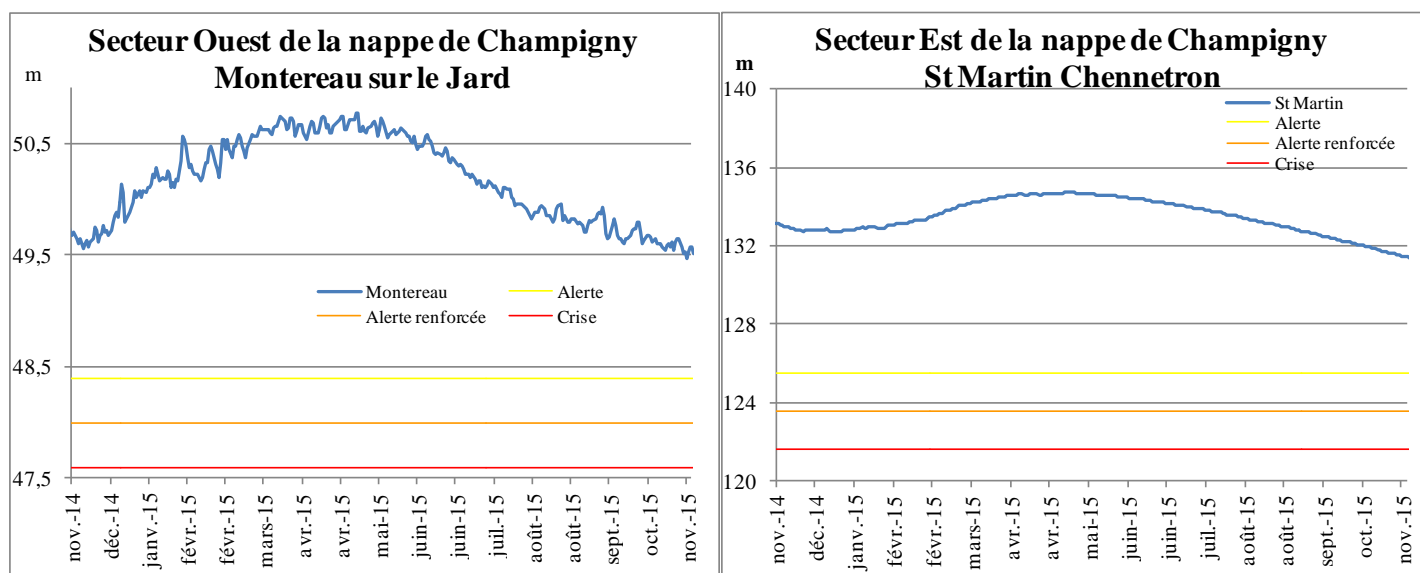
### Sur les secteurs de la nappe de Champigny

Il nous manque toujours des index, ce qui nous bloque pour réaliser le bilan annuel. Nous vous rappelons que dans le cadre du protocole de Gestion Collective, vous êtes tenu de **transmettre vos index de compteur** en début de chaque mois, même si vous n'avez pas irrigué. Pour ceux qui n'ont pas encore indiqué leur index de fin de campagne, merci d'envoyer vos relevés du 1<sup>er</sup> décembre 2015 et de préciser votre fin de campagne éventuelle à la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne

## Situation des nappes

### Nappe de Champigny

Le 30 novembre 2015, le piézomètre de Montereau-sur-le-Jard indiquait 49,38 m NGF et celui de Saint-Martin-Chennetron 130,73 mNGF. Ces niveaux restent largement au-dessus du seuil de vigilance comme l'illustre les graphiques ci-dessous.



### Nappe de Beauce

Le 29 novembre 2015, l'indicateur piézométrique du secteur Beauce centrale indiquait 113,97 m NGF (en diminution de 4 cm par rapport au 1<sup>er</sup> novembre), et celui du secteur Fusin était à 85,40 m NGF (toujours en diminution de 9 cm par rapport au 1<sup>er</sup> novembre).

La recharge de la nappe n'est pas encore démarrée. Il faudrait un hiver très pluvieux pour que le coefficient de nappe sur le secteur Fusin soit proche de 1 l'année prochaine.

